

Numéro commande :

Association :

Argil ASBL



**Contrat de location :
Gobelets Réutilisables**



Coordonnées du preneur (A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES)

Association/KAP/Régionale :

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal :

Localité :

Numéro de téléphone/GSM :

Mail :

Location (A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES)

| | Distribution | Retour | |
|-----------------------------------|--------------|--------|-------------------------|
| | | Sale | Propre (Nbr de caisses) |
| Nombre de gobelets (25cl) | | | |
| Nombre de gobelets (50cl) | | | |
| Nombre de cruches | | | |
| Nbr total de caisses + couvercles | | | RIEN A INSCRIRE ICI |

Montant de la caution reçue par virement :

..... €

Numéro de compte pour remboursement de la caution :

BE

Commentaires (Réservé au KPT)

Modalité de location

La location de gobelets ou cruches réutilisables coûte 0.1€ par gobelet loué et 0.2€ par cruche. Cette somme correspond au prix du nettoyage.

Un gobelet trop sale sera facturé avec un supplément de 0.2€ et tout gobelet abimé, cassé ou manquant sera facturé 1€. Dans le cas d'un doute à propos du niveau de propreté d'un gobelet, un nettoyage supplémentaire de 0.2€ sera facturé.

L'état de propreté des gobelets sera établi par la société Re'Kwup lors du nettoyage des gobelets.

Une caution de 1€ par gobelet et 3€ par cruche ainsi que le prix du nettoyage devront être versés sur le compte de l'ASBL au minimum deux jours avant la date d'enlèvement des gobelets (BE75 0017 4041 7951).

Une caisse et son couvercle sont cautionnés à 40€ + 20€ respectivement. Cette caution devra être virée sur le compte en même temps celle des gobelets ou cruches. Le nettoyage d'une caisse n'est pas facturé.

Numéro commande :

Association :

Le retour des gobelets se fait le lendemain de l'événement prévu. Pour tout retard dans le retour des gobelets, chaque gobelet sera facturé d'un supplément de 0.2€.

Le retrait du matériel a lieu du lundi au vendredi à 13h au garage situé av. de l'Espinette. Les retours se font au même endroit et aux mêmes heures.

Un état des lieux des gobelets sera dressé lors de la remise de ceux-ci.

Le preneur s'engage à ne laver en aucun cas les gobelets réutilisables empruntés. Le lavage est exclusivement opéré par la société Re'Kwup.

Le preneur s'engage à respecter le principe de : « 1 gobelet = 1 boisson servie ».

Concernant les kots-à-projets :

Pour une location de gobelets réutilisables par un kot-à-projets, sur accord de l'Organe, celui-ci se portera garant de la caution des gobelets. L'Organe devra signer et apposer son cachet sur le présent contrat.

Une facture sera ensuite adressée au kot-à-projets concerné après retour des gobelets, suivant les conditions décrites ci-dessus. Le prix de nettoyage des gobelets sera ajouté à cette facture.

Les kots-à-projets peuvent, selon leur choix, suivre cette démarche ou le système décrit plus haut.

DISTRIBUTION :

Fait en double exemplaire à Louvain-la-Neuve le (Date de distribution)

Pour accord, le preneur,

Pour accord, membre d'Argil ASBL,

Pour accord, l'Organe (signature Organiste + cachet) :

RETOUR¹ :

| | | |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|
| Nettoyage gobelets :x0.1€ | Nettoyage cruches :x0.22€ | Caisse manquante/cassée :x40€ |
| Supplément gobelets sales :x0.2€ | Cruches manquantes :x3€ | Couvercle manquant/cassé :x20€ |
| Gobelets manquants :x1€ | Nombre de caisses scellées : | |
| TOTAL A PAYER : | | |

Fait en double exemplaire à Louvain-la-Neuve le (Date de retour)

Le preneur,

Le membre d'Argil ASBL,

¹ Le bailleur remplira ce point après la communication de la part de l'opérateur des différents chiffres. Cette communication peut se faire après la signature de l'état des lieux de sortie. Le bailleur garanti de ne pas modifier les chiffres communiqués par Re'kwup.